



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 29 juillet 2019

Irrigation

Nouvelles mesures de restrictions sur le bassin de la Dive du Nord

Bassin de la Dive du Nord

Compte tenu de l'évolution des niveaux des nappes et des débits des cours d'eau sur le bassin de la Dive du Nord, des mesures de limitations préventives sont nécessaires. Les prélèvements d'eau en nappe destinés à l'irrigation agricole, rattachés à l'indicateur de Cuhon 1, sont limités au volume hebdomadaire réduit de 50 %.

Ces restrictions sont applicables à compter du 30 juillet 2019 à 8 h jusqu'au 31 octobre 2019 minuit.

Conformément aux arrêtés-cadre, la préfète a signé le 29 juillet 2019 un arrêté préfectoral en ce sens.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76